

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 95/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt et un du mois de décembre

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2024

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, JAMAIN Thomas, MUCHERON Laurence

PROCURATIONS : BOUSSARIE Myriam à LAFORGE Françoise

ABSENTS : LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel, NAFTEUX Daniel, BURBAN-BORIE Anne-Gaëlle

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FOURRIERE AVEC LA SPA DE BERGERAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la SPA de Bergerac, pour assurer le service de fourrière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de confier à la SPA de Bergerac le soin d'assurer le service de fourrière.
- **Accepte** de verser pour services rendus, une indemnité de 1.05 € par habitant.
- **Charge** le Maire de signer la convention

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*